

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### Monceau Europlus

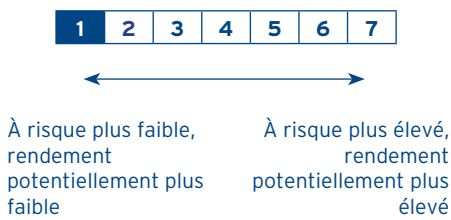
Assureur	Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance anonyme, régie par le code des assurances 36/38 rue de Saint-Pétersbourg CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 Tel : 01 49 95 79 79 - <a href="http://www.monceauassurances.com">www.monceauassurances.com</a>
Autorité de contrôle	Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR, en abrégé)
Date de production du DIC	01/01/2022

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type de produit	<p>Monceau Europlus est un contrat collectif d'assurance sur la vie monosupport en euros à taux et à capital garantis.</p> <p>Le capital garanti est au moins égal aux cotisations versées par l'épargnant après prélèvement, par l'assureur, des frais d'entrée et des frais de gestion.</p> <p>Par ailleurs, le contrat offre une revalorisation annuelle composée d'un taux garanti pour l'année en cours, et d'une participation aux bénéfices contractuelle déterminée à la fin de chaque année civile. La valeur de l'épargne acquise au terme de chaque année civile peut être inférieure à la valeur de l'épargne acquise en début d'année.</p>
Objectifs	L'objectif du contrat est la constitution et la valorisation d'un capital, pouvant être transformé en rente ou transmis à un ou des bénéficiaires en cas de décès.
Type d'investisseurs de détail visés	Monceau Europlus s'adresse aux personnes souhaitant investir à moyen et long terme afin de se constituer une épargne qui bénéficie d'une garantie en capital et qui soit disponible à tout moment. Ce contrat ne présente pas de complexité particulière et de ce fait ne nécessite pas de connaissances spécifiques de l'épargnant.
Prestations d'assurance	<p>Monceau Europlus, en tant que contrat d'assurance sur la vie, prévoit des prestations en cas de rachat et en cas de décès.</p> <p>L'adhérent au contrat peut, à tout moment, disposer de tout ou partie de la valeur atteinte par son épargne, en effectuant un rachat partiel ou un rachat total. S'il est âgé d'au moins soixante ans, il peut également opter pour le règlement de son épargne sous la forme d'une rente viagère.</p> <p>En cas de décès de l'assuré, le contrat garantit le règlement, au(x) bénéficiaire(s) désignés par l'adhérent, d'un capital égal à la valeur atteinte par l'épargne majorée d'un capital additionnel dont le montant dépend de l'âge de l'assuré au jour du décès. Le coût de la garantie décès est inclus dans les frais de gestion du contrat.</p>

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce contrat par rapport à d'autres contrats.

L'indicateur de risque est évalué dans l'hypothèse que vous conservez le contrat tout au long de la durée de détention recommandée, et indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de fluctuations à la hausse ou à la baisse sur les marchés financiers (risque de marché) ou d'une impossibilité de notre part de vous payer (risque de crédit).

Nous avons classé ce contrat dans la classe de risque 1/7 qui est la classe la plus basse et reflète :

- une exposition très faible au risque de marché, puisque les montants investis nets des frais d'entrée ainsi que la valeur de l'épargne accumulée au terme de chaque année civile après déduction des frais annuels de gestion sont garantis par l'assureur ;
- une exposition faible au risque de crédit de l'assureur, puisqu'une défaillance ou une incapacité de notre part à honorer nos engagements envers les assurés et détenteurs de contrats sont peu probables.

### PERFORMANCE

Le contrat bénéficie d'une faculté de rachat à tout moment. Ce droit peut être exercé sans frais.

Le tableau ci-dessous présente les sommes que vous pourriez obtenir sur une période d'un an selon plusieurs scénarios et en supposant que vous versiez une cotisation initiale de 10 000 euros. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés financiers et de la durée pendant laquelle vous conserverez le contrat. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du contrat (frais d'entrée et frais de gestion maximaux), mais ne tiennent pas compte des frais liés à la fiscalité.

Cotisation : 10 000 euros

<b>Scénario de tensions</b>	<b>1 an</b>
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 424 €
Rendement annuel moyen brut	0 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>1 an</b>
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 518 €
Rendement annuel moyen brut	1 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>1 an</b>
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 612 €
Rendement annuel moyen brut	2 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>1 an</b>
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 801 €
Rendement annuel moyen brut	4 %

*Ces exemples sont réalisés sous l'hypothèse d'une cotisation initiale de 10 000 euros supportant des frais d'entrée de 5 % et des frais de gestion de 0,80 % par an.*

## QUE SE PASSE-T-IL SI MONCEAU RETRAITE & ÉPARGNE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Votre épargne est directement exposée au risque de défaut de l'assureur. Les montants que vous avez investis ne sont pas protégés, aussi dans certaines circonstances défavorables, vous pourriez perdre tout ou partie de votre épargne. Lorsqu'une société d'assurance est en difficulté, l'ACPR lui enjoint de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer sa situation financière. Si, malgré tout, la société d'assurance n'y parvenait pas, l'Autorité de contrôle pourrait saisir le Fonds de garantie (FGAP) afin de protéger les assurés dans ce type de circonstances. L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie s'effectue, pour l'ensemble des contrats d'assurance vie ou de capitalisation d'un même assuré, un même souscripteur, adhérent ou bénéficiaire dans la limite des deux plafonds suivants :

- jusqu'à concurrence de 70 000 euros pour toutes les prestations ;
- jusqu'à concurrence de 90 000 euros pour les rentes résultant de contrats d'assurance en cas de décès et pour les rentes d'incapacité et d'invalidité.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Le montant indiqué ici est le coût cumulé lié au contrat lui-même pour une période d'un an. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir au titre de votre contrat.

Les chiffres présentés supposent une cotisation de 10 000 euros. Ces chiffres sont une estimation et peuvent changer à l'avenir.

Cotisation : 10 000 euros

#### Scénario si vous sortez après 1 an

Coûts totaux	599 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5,99 %

*Cet exemple est réalisé sous l'hypothèse d'une cotisation initiale de 10 000 euros supportant des frais d'entrée de 5 % et des frais de gestion de 0,80 % par an, hors frais de sortie en rente viagère.*

### COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir sur le contrat à la fin de la période de détention recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts.

#### Coûts ponctuels

Coûts d'entrée	de 0,35 % à 5,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de chaque versement.
Coûts de sortie	0,00 % ou 1,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez du contrat : 0 % en cas de sortie en capital, 1 % en cas de sortie en rente viagère.

#### Coûts récurrents

Autres coûts récurrents	0,80 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre contrat, incluant le coût de la garantie décès.
-------------------------	--------	--

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 1 an.

La durée de détention recommandée correspond à la durée minimale de conservation d'un contrat libellé en euros à taux garanti. En effet, seuls les contrats en vigueur au terme de chaque année civile reçoivent la participation aux bénéfices contractuelle, et ce proportionnellement à l'épargne disponible.

Toutefois, nous vous conseillons de conserver votre investissement sur le contrat Monceau Europlus pendant une longue durée (8 ans et plus). Votre contrat d'assurance vie aura atteint sa maturité fiscale et vous bénéficierez de ses performances à long terme.

## COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour tout problème de compréhension, lié à la commercialisation ou la gestion du contrat, vous pouvez contacter, en priorité, votre interlocuteur habituel par tout moyen à votre convenance. Si vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez adresser une réclamation à notre siège social, nous nous engageons à y répondre dans un délai de deux mois à compter de sa réception :

- soit par courrier à l'adresse suivante :  
Monceau Retraite & Épargne - Satisfaction Client - 36/38 rue de Saint-Petersbourg CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
- soit par messagerie : [satisfactionclient@monceauassurances.com](mailto:satisfactionclient@monceauassurances.com)
- soit via le site Internet : [www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)

Si un désaccord persiste, vous pouvez faire appel à la Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09, ou par une saisie en ligne sur le site [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org), et sans préjudice de votre droit d'agir en justice.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

De plus amples informations sur Monceau Europlus sont fournies dans la notice d'information qui vous sera remise au moment de votre adhésion au contrat. En outre, après l'adhésion, vous recevrez un certificat d'adhésion précisant les caractéristiques de vos garanties. Après tout acte de gestion, l'assureur vous remet un avis d'opération.

Le présent document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.